

Règlement spécifique U15

Saison 2026/2027

PARTICIPATIONS - SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT U15 :

Licenciés : U15G, U14G, U13G (max 3) / **Licenciées** : U16F, U15F, U14F

Pratique : 11X11 **Aire de jeu** : Terrain entier **Temps de jeu** : 2 X 40' **Ballons** : Taille 5

Victoire : 3 points **Nul** : 1 point **Défaite** : 0 point **Forfait ou Pénalité** : - 1 point

REGLES DE DEPARTAGE DES EQUIPES :

En cas d'égalité de points, entre 2 ou plusieurs équipes, le départage sera établi de la façon suivante, en prenant en compte également la notion de coefficient points/matches dans le cas où les équipes n'auront pas joué le même nombre de rencontres, du à l'arrêt des compétitions :

- 1/ Le nombre de points obtenus dans les confrontations directes
- 2/ Le goal-average particulier dans les confrontations directes
- 3/ Le goal-average général
- 4/ Meilleure attaque général
- 5/ Meilleure défense général
- 6/ Tirage au sort

ORGANISATION DE LA SAISON :

DISTRICT

- Le championnat U15 District se déroulera du 12 - 13 septembre 2026 au 29 - 30 mai 2027.
- Une poule unique de 12 clubs (ou ententes).
- Les rencontres se joueront en matchs ALLER / RETOUR.

A l'issue de ces confrontations, le club (ou entente) classé premier obtiendra le titre de champion du Gers et aura la possibilité d'accéder directement en U16 territoire.

TERRITOIRE

- Le championnat U15 territoire se déroulera du 12 – 13 septembre 2026 au 22 – 23 mai 2027.
- Une poule de 10 clubs ou ententes composée de 4 équipes Gers, 4 Hautes-Pyrénées, 2 Ariège.
- Les rencontres se joueront en matchs ALLER/RETOUR.

A l'issue de ces confrontations le club classé 1^{er} de cette poule accèdera directement en U16 Régional et les 2 derniers seront relégués en district.

COUPE DU GERS U15 « Jean-Luc GARNIER »

La compétition est ouverte aux équipes U15 engagées en championnat district (une seule équipe par club ou entente) et celles engagées en championnat U14 et U15 territoire. Les quatre équipes U15 et l'équipe U14 qui disputent le championnat territoire seront intégrées à partir des 1/4 de finale. A partir des ¼ de finale, après tirage au sort, un avantage sera donné pour la réception aux clubs de division inférieure. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongations, une série de 5 tirs au but sera exécutée.

DIVERS : concerne le championnat U15 territoire, U15 district et coupe du Gers U15 Jean Luc Garnier

Les différents matchs U15 et la Coupe du Gers seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match et devra avoir à disposition une feuille de match au format papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Une rencontre sera considérée comme reportée **UNIQUEMENT** après validation du District et étude des différentes possibilités de repli. Un club congédiant ses joueurs avant la validation officielle alors qu'une solution aurait permis la tenue du match, verra son match déclaré perdu par pénalité.

En ce qui concerne les ententes, il est fait obligation de jouer la rencontre sur un des terrains de l'entente (prévoir plusieurs terrains de repli).

Dans tous les cas de report pour cause d'indisponibilité de terrain se reporter à l'Article 13 indisponibilité de la Ligue Occitanie.

CAS NON PREVUS :

Tous les cas non prévus seront précisés, ou détaillés au fur et à mesure de l'avancement de la compétition, et/ou tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire, par le Comité Directeur du District.